

moyens, qui nécessiteraient peut-être une remise à jour, permettant au Parlement d'avoir l'œil sur les dépenses. A mon avis, ce serait un excellent moyen pour nous de mieux connaître ce qui se passe dans les conseils ou les commissions. Par exemple, quand la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme a distribué des questionnaires, sans vouloir me vanter, il lui aurait été utile de consulter le député intéressé, moi-même en l'occurrence, avant de demander aux étudiants de la plus grande communauté de ma circonscription de découvrir, entre autres choses, comment leurs parents avaient voté aux dernières élections fédérales.

On entreprenait des recherches sans avoir consulté le représentant de la circonscription au Parlement. Il n'était pas question là de politique de parti, mais si l'on avait eu la courtoisie de consulter le député responsable, on aurait pu poser des bases plus solides, mieux faire connaître dans la localité, ou pour mieux dire, mieux la préparer au genre de questionnaire qui a été distribué, je le répète, sans préavis. La circonscription de Fundy-Royal a survécu au questionnaire, mais je crois que les résultats auraient été meilleurs si l'on avait agi autrement.

Un autre comité qui, à mon avis, aurait pu mieux servir le Parlement est celui qui s'est occupé des produits pharmaceutiques. Je le dis sans vouloir le moins du monde diminuer le mérite de ceux qui ont fait partie du comité Le Dane sur les produits pharmaceutiques. Il est cependant vrai que les députés auraient pu profiter de cette grande occasion de voyager dans tout le pays à la recherche de données sur un des problèmes sociaux les plus importants auxquels nous devons faire face dans ce domaine. Il m'arrive de m'emporter et de considérer certains événements comme des problèmes majeurs, et j'imagine que, pour certains, le malaise social a des aspects plus urgents que le problème des stupéfiants. Cependant, ce problème est très grave à mes yeux.

Quand on a chargé un comité ou une commission au Royaume-Uni d'étudier cette question, on y a nommé quelques députés. Je ne me souviens plus s'il s'agissait de ministériels, mais je ne crois pas que cela importe tellement. L'important, c'est d'avoir une voie de communication, de demeurer en contact avec la pensée des parlementaires et de conserver un certain dialogue avec ces organismes quand ils parcourent le pays. Je crois, pour en tirer la conclusion logique, que, dans bien des cas, toute commission composée de députés ou tout comité constitué de parlementaires

pourrait servir le public tout aussi utilement que la commission royale traditionnelle.

• (5.40 p.m.)

Un autre problème auquel l'administration fédérale doit s'attaquer, c'est la centralisation des pouvoirs de décision. Une fois de plus, ce que j'en dis n'est pas pour critiquer ce qui est peut-être le meilleur service public dont dispose n'importe quel gouvernement dans le monde occidental. Trop souvent, en raison des problèmes régionaux et de l'étendue énorme du pays est trop peu sensible, dans les décisions prises par la capitale, qui est le centre nerveux, aux conditions de ce que je pourrais appeler les confins, du moins les confins économiques du pays.

En décembre dernier, l'Office du film a pris une décision stupide au sujet des redevances à payer pour l'usage des films. Les simples députés ne semblent pas être parvenus à faire entendre à l'Office qu'une telle décision, défendable à Montréal ou à Toronto, devenait désastreuse dans la province du Nouveau-Brunswick. Je dois dire que la décision a été rapportée; c'est à mon sens une mesure que le gouvernement se devait de prendre. Nous n'avions aucun moyen de faire entendre raison à l'Office lui-même. Il paraissait tout à fait insensible au fait que dans les provinces autres que le Québec et l'Ontario, l'Office national du film est dans bien des cas le seul moyen pour le public et pour les enfants des écoles et autres intéressés d'avoir accès à la culture.

Le ministère provincial de l'Éducation m'a dit que si la décision n'avait pas été rapportée, c'eût été la fin, pour cette année, de l'éducation audio-visuelle dans le Nouveau-Brunswick. Je suis certain que si l'Office du film comptait parmi ses membres un député ou deux, une décision aussi inconsidérée n'aurait pas été prise. Il ne s'agit pas ici d'appliquer une mesure qui rentre dans le cadre d'une politique, mais de faire réellement comprendre aux gens le fond d'un problème. Je suis donc heureux qu'on m'ait sollicité de prendre part à ce débat.

Je félicite le député d'avoir présenté cette motion. Une phrase, cependant, m'inquiète un peu; il est question du contrôle du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif. Je n'ergoterai pas sur l'aspect sémantique de ce passage, mais à mon sens nous ne sommes plus des législateurs et nous pourrions faire bien des discours à ce sujet. Il me semble que la façon pour le Parlement de contrôler le cabinet serait de donner beaucoup plus de vigueur au régime des comités et de leur assurer beau-